

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-102

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarités</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 4 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Nationale des Combattants de Vimoutiers	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants de St Pierre Eglise	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association des Anciens Combattants de St Quentin Sur Le Homme	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association Normandie Air Club	Challenge Saint-Exupéry 2013	2 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception	
Objet	Soutien aux actions de solidarité
Identifiant	2816
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-103

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 10 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Balkans Transit	8ème édition du Printemps Balkanique du 23 mars au 21 avril 2013 en Basse-Normandie	5 000 €
Sarl CinéTamaris	Restauration et Numérisation du film "Les Parapluies de Cherbourg"	5 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour la subvention accordée à l'Association Balkans Transit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Soutien aux manifestations culturelles
Identifiant	1696
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-104

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 4 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité d'Organisation des Foulées du Terroir	9ème édition des Foulées du Terroir de Livarot à Vimoutiers le 1er septembre 2013	500 €
Association Suisse Normande Le Raid	3ème Raid Nature de la Suisse Normande les 4 et 5 mai 2013	2 000 €
Communauté de Communes de la Suisse Normande	Week-end de la Randonnée et des Sports les 4 et 5 mai 2013 à Clécy	2 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Soutien aux manifestations sportives
Identifiant	2827
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-105

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, pour un montant total de 9 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité d'Organisation du Carnaval de la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville	Organisation du carnaval de la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville les 22 et 23 février 2013	500 €
Syndicat d'initiatives de Moulins-la-Marche	23 ^{ème} fête des potiers de Moulins-la-Marche les 27 et 28 juillet 2013	500 €
Association Rétro Festival	6 ^{ème} édition du Rétro Festival les 29 et 30 juin 2013 à Caen	6 000 €
Association Les Godiaôs	12 ^{ème} Marché de Potiers les 3 et 4 août 2013 à Sauxemesnil	500 €
Comité des Fêtes et Loisirs d'Avenay	30 ^{ème} concours Inter-régional du Pain les 22 et 23 juin 2013 à Avenay	500 €
Association Faire Play	10 ^{ème} anniversaire de la fête franco-britannique Faire Play le 6 octobre 2013 à Vire	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la subvention accordée au Comité d'Organisation du Carnaval de la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Soutien aux opérations d'animation locale
Identifiant	1694
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-106

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretien et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Bâtiments régionaux: hébergement des associations culturelles</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Peindre en Normandie un avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre gratuit pour une nouvelle période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, joint en annexe 1,

- avec l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix un avenant n° 4 à la convention d'occupation à titre gratuit pour une nouvelle période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	B?timents r?gionaux: h?bergement des associations culturelles
Identifiant	1672
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-107

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
Titre	<i>Bâtiments régionaux : transaction avec les sociétés SHEMA et EIFFAGE ENERGIE BASSE-NORMANDIE</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

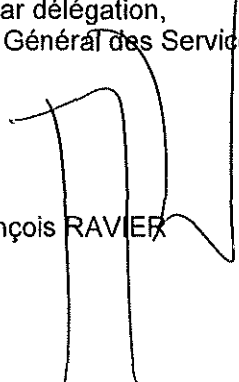
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de conclure une transaction d'une part, avec la société SHEMA et, d'autre part, avec la société FORCLUM BASSE-NORMANDIE, devenue EIFFAGE ENERGIE BASSE-NORMANDIE, afin de résilier les conventions d'occupation temporaire du domaine public sur les lycées, et de les indemniser, conformément aux annexes jointes,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	B?timents r?gionaux : transaction avec les soci?t?s SHEMA et EIFFAGE ENERGIE BASSE-NORMANDIE
Identifiant	1677
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-108

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Mouvements financiers divers (P004)
Titre	<i>Fonds d'Intervention Régional : cotisation à l'Assemblée des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux de France</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de verser à l'Assemblée des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux de France la cotisation de la Région pour l'année 2013 ;
- de confirmer l'adhésion à cette association ;
- d'imputer la somme de 6 000 € sur les crédits de fonctionnement affectés au Fonds d'Interventions Régional, au chapitre 930 « Services Généraux » du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Fonds d'Intervention Régional : cotisation ? l'Assemblée des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux de France
Identifiant	1659
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-109

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Mouvements financiers divers (P004)
Titre	<i>Fonds d'Intervention Régional : subvention à l'Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

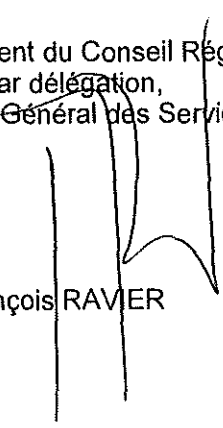
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie, pour l'année 2013 ;
- d'imputer la somme correspondante sur les crédits de fonctionnement inscrits au Fonds d'Interventions Régional, sur le chapitre 930 « Services Généraux » du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur-Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Fonds d'Intervention Régional : subvention ? l'Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie
Identifiant	1661
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-110

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Mouvements financiers divers (P004)
Titre	<i>Sortie d'inventaire</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de céder à titre gratuit le mobilier réformé, au profit des trois associations suivantes : Association des diabétiques du Calvados, UNA du Calvados (Union Nationale de l'Aide des soins et des services aux domiciles) et Emmaüs ;

- de remettre à l'entreprise R'Pur l'ensemble des matériels audiovisuels obsolètes ;

- de déposer sur le site Webenchères le matériel photographique et le mobilier aux prix de départ proposés ;

- de porter sur un site de destruction les anciens mobiliers du Cinéma Circulaire Arromanches 360 s'ils ne trouvaient pas acquéreur ;

- de sortir de l'inventaire physique et comptable tous ces biens ;

selon l'annexe jointe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par *délégation*,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception	
Objet	Sortie d'inventaire
Identifiant	1663
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-111

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Exercice de mandats sp?ciaux des Consellers R?gionaux
Identifiant	2829
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	5.6

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-112

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Avis de la Région sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté Urbaine d'Alençon</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'émettre un avis favorable sur le projet de SCOT de la Communauté Urbaine d'Alençon avec les remarques figurant en annexe sur :

- les continuités écologiques
- le schéma régional éolien

et avec le souhait que le SCOT soit révisé rapidement pour prendre en compte les nouvelles communes entrant dans la CUA au premier janvier 2013 et que, en outre, le territoire du SCOT puisse s'élargir sur l'ensemble de l'aire urbaine d'Alençon voire au-delà.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Avis de la Région sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté Urbaine d'Alençon
Identifiant	1334
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	2.1.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-113

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Appel à projets 'Réinventons les campagnes' : validation des projets retenus</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de retenir les projets figurant en annexe et d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget de la Région, au titre de l'appel à projets « Réinventons les campagnes », les subventions proposées, pour un montant total de 86 650.00 € et, sur le chapitre 905, les subventions proposées, pour un montant total de 3 350.00 € ;

- d'affecter :

- sur l'AE du programme P020 - Animer et développer les territoires de 2 347 000 € votée au BP 2013 un montant de 86 650.00 € au titre de l'opération P020O037 « développement rural » ;

- sur l'AP du programme P020 - Animer et développer les territoires de 2 226 000 € votée au BP 2013 un montant de 3 350.00 € au titre de l'opération P020O037 « développement rural » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Appel ? projets 'R?inventons les campagnes' : validation des projets retenus
Identifiant	1366
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-114

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Projets métropolitains : valorisation des vallées de l'Orne et de l'Odon et aménagement du Parc des expositions</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 2 226 000 € votée en 2013, un montant de 1 500 000 € au titre de l'opération P020O043 « Projets métropolitains » dans le cadre d'une première tranche de travaux liés à la valorisation des vallées de l'Orne et de l'Odon et de l'aménagement du Parc des Expositions ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 250 000 € au Département du Calvados pour la valorisation des vallées de l'Orne et de l'Odon,
 - 1 250 000 € à la Ville de Caen pour l'aménagement du Parc des Expositions ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le .
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Projets métropolitains : valorisation des vallées de l'Orne et de l'Odon et aménagement du Parc des expositions
Identifiant	1276
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-115

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Soutien à la mise en œuvre et au fonctionnement du centre de ressources des territoires bas-normands et cotisations</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Mme BIHEL ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à l'association CREAN,

- d'affecter sur l'AE du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 2 347 000 € votée en 2013 un montant global de 46 558,06 € réparti comme suit :

- 40 058,06 € au titre de l'opération P020O001 « Centre de ressources » pour l'activité 2013 du Centre de ressources,

- 6 500 € au titre de l'opération P020O037 « Développement rural » pour les cotisations de la Région au titre de l'année 2013 ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 40 058,06 € à l'association CREAN, au titre de l'exercice 2013 du Centre de ressources des territoires ;

- d'autoriser, sur le chapitre 935 du budget de la Région, le paiement des cotisations suivantes :

- 1 500 € au Collectif Ville Campagne,

- 5 000 € à l'Association de Promotion et de Fédération des Pays ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Soutien ? la mise en œuvre et au fonctionnement du centre de ressources des territoires bas-normands et cotisations
Identifiant	1544
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-116

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités Personnel, finances et administration générale
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Convention de partenariat pour la création d'un catalogue des études régionales</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P021 "Produire des études et des données SIG" de 100 000 €, votée en 2013, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P021O002 : Informations géographiques régionales ;


- d'affecter sur l'AP du programme P180 "Piloter et optimiser les systèmes d'information" de 1 386 000 €, votée en 2013, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P180O012 : Sites web et services en ligne ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec la DREAL de Basse-Normandie jointe en annexe,
- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Convention de partenariat pour la création d'un catalogue des ? tudes régionales
Identifiant	1360
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-117

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir le Grand Projet du Mont Saint Michel (P022)
Titre	<i>Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint Michel - Versement de la participation financière de la Région</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE du programme P022 « Soutenir le Grand Projet Mont Saint Michel », de 809 637 €, votée en 2013, un montant de 730 661 € au titre de l'opération P022O002 « Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel »,

- sur l'AP du programme P022 « Soutenir le Grand Projet Mont Saint Michel », de 9 978 126 €, votée en 2013, un montant de 9 978 126 € au titre de l'opération P022O002 « Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 935 du budget de la Région

- 730 661 € au Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint Michel, au titre de son fonctionnement 2013,

- * sur le chapitre 905 du budget de la Région

- 9 978 126 € au Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint Michel, au titre de son projet de Rétablissement du Caractère maritime ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint Michel - Versement de la participation financière de la Région
Identifiant	1645
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-118

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Rénovation urbaine : modification de la délibération du 29 juin 2012</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier les montants de dépense subventionnable des opérations validées par la Commission Permanente du 29 juin 2012, selon le tableau présenté en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	R?novation urbaine : modification de la d?lib?ration du 29 juin 2012
Identifiant	1385
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-119

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Foncier : création d'un observatoire foncier local sur le SCOT du Pays du Perche</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 910 000 €, votée en 2013, un montant de 11 281 € au titre de l'opération P220O002 « Foncier » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, les subventions suivantes, au titre de l'observatoire foncier :

- 8 951 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, dans le cadre de la convention passée avec lui,

- 2 330 € au Syndicat Mixte du Pays du Perche, au titre de la mise en place d'un observatoire foncier ;

- de verser :

- à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, une première avance de 50 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie,

- au Syndicat Mixte du Pays du Perche, une première avance de 50 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Foncier : création d'un observatoire foncier local sur le SCOT du Pays du Perche
Identifiant	1372
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-120

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat solidaire et durable - 400 rénovations BBC</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP du programme P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de 40 000 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,

- sur l'AP du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 8 500 000€ votée en 2013, un montant global de 50 000 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat solidaire » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- sur le chapitre 907 du Budget 2013 de la Région, 40 000 € aux 4 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de leurs logements,

- sur le chapitre 905 du Budget de la Région, 50 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 2 pour la rénovation globale BBC de 5 logements locatifs très sociaux ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun des bénéficiaires listés aux annexes 1 et 2, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* »,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Habitat solidaire et durable - 400 r?novations BBC
Identifiant	1259
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.8

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-121

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de **175 540 €**, ventilé comme suit :

- . **4 368 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie »,
- . **67 292 €** au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable »,
- . **103 880 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

*** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 4 368 € au bénéficiaire de l'annexe 1 pour la réalisation d'un diagnostic énergétique d'entreprise ;

*** au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**

- 10 631 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 pour l'installation de chaufferies bois ;
- 500 € à l'EARL de la Gine pour l'étude d'installation d'un séchoir en grange, pour une dépense subventionnable de 1 000 € HT ;
- 8 262 € à l'EARL de la Gine pour l'installation de capteurs solaires pour un séchoir en grange, pour une dépense subventionnable de 20 654,24 € HT ;
- 28 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 3 pour l'installation de chauffe-eau solaires dans 20 logements sociaux sur la commune de St-Aubin-d'Arquenay (14) ;
- 1 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 4 pour une installation géothermale très basse énergie ;
- 14 519 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 pour l'installation de panneaux photovoltaïque ;
- 4 380 € aux 4 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 6 pour l'installation d'une éolienne individuelle ;

*** au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »**

- 103 880 € au bénéficiaire de l'annexe 7 pour la rénovation BBC Effinergie de logements sociaux ;

- de modifier la délibération n° 12-352 de la Commission Permanente du 29 juin 2012, relative à l'attribution d'une subvention au Groupement Agriculteurs Biologiques du Calvados (GAB-14) pour l'organisation de la Fête de la Bio 2012 de 4 000 €, en remplaçant les mots « pour une dépense subventionnable de 8 742 € HT » par les mots « pour une dépense subventionnable de 8 742 € TTC », le montant de la subvention étant inchangé.

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives au FORES avec le bénéficiaire listé à l'annexe 7, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n° 11-117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 ;

- la convention, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec la Plaine Normande SA HLM pour l'installation de chauffe-eau solaires dans 20 logements sociaux sur la commune de St-Aubin-d'Arquenay (14),
- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Lutter contre les changements climatiques
Identifiant	1834
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.8

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-122

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Expérimentation pour la mise en oeuvre d'un SAGE : appel à projets et contrat de SAGE</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'expérimenter, sur le territoire du SAGE Sarthe Amont, un financement des actions de mise en oeuvre de ce SAGE via des appels à projets. Les actions relevant du programme *EAU'jectif Basse-Normandie* mais non recensées dans le cadre de ces appels à projets ne pourront pas bénéficier de subventions de la Région. Les actions recensées par l'appel à projets feront l'objet d'un contrat de SAGE ;
- de renouveler cette expérience sur d'autres territoires de SAGE si celle-ci s'avère positive ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Expérimentation pour la mise en oeuvre d'un SAGE : appel ? projets et contrat de SAGE
Identifiant	1357
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.8.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-123

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Préserver les ressources naturelles et les milieux</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 9 573,70 € au titre de l'opération P151O006 « CP5N5210 actions bassin versant » ;

- d'affecter sur l'AE du programme P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 300 000 € votée en 2013, un montant de 235 473,02 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation»

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région

□ au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

- 9 573,70 € à FDPPMA DE LA MANCHE pour réaliser des travaux de rétablissement de la continuité écologique du réseau hydrographique du Cagnard, pour un montant subventionnable de 95 737 € ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région

□ au titre de la politique de l'eau

- 18 000 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour l'animation du SAGE Douve-Taute, pour un montant subventionnable de 36 000 €,
- 2 475 € à l'Association le Bassin du Couesnon pour l'animation 2013 du SAGE Couesnon, pour un montant de dépenses de 36 000 €,
- 1 395 € à l'Association le Bassin du Couesnon pour les actions de communication 2013 du SAGE Couesnon, pour un montant de dépenses de 31 000 €,
- 247,77 € à l'Association le Bassin du Couesnon pour les études 2013 du SAGE Couesnon, pour un montant de dépenses de 8 259 €,
- 18 000 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour l'animation du SAGE de la Vire, pour un montant subventionnable de 36 000 €,
- 4 380 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour les actions de communication du SAGE de la Vire, pour un montant subventionnable de 14 600 €,
- 3 889 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe pour l'animation 2013 du SAGE Huisne, pour un montant de dépenses de 36 000 €,
- 641,25 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe pour la communication 2013 du SAGE Huisne, pour un montant de dépenses de 4 750 €,
- 8 100 € à la Communauté de Communes des Sources de l'Orne pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières de Bessin pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 2 430 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de la Tanche pour un poste de technicien de rivière en 2013 (0,3 ETP), pour un montant subventionnable de 8 100 €,
- 8 100 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € à la Communauté de Communes du Val de Saire pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,

- 8 100 € au Syndicat de la Risle pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € au Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 4 050 € à la Communauté de Communes du Pays Bellémois pour un poste de technicien de rivière en 2013 (0,5 ETP), pour un montant subventionnable de 13 500 €,
- 19 440 € au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques pour un poste de technicien de rivière en 2013 (2,4 ETP), pour un montant subventionnable de 64 800 €,
- 8 100 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € à la Communauté de Communes du Canton de Mortain pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € à la Communauté de Communes de Saint Hilaire du Harcouët pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 14 175 € au Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents pour 2 postes de technicien de rivière en 2013 (1 ETP sur 12 mois et 1 ETP sur 9 mois), pour un montant subventionnable de 47 250 €,
- 14 850 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives pour 2 postes de technicien de rivière en 2013 (1 ETP sur 12 mois et 1 ETP sur 10 mois), pour un montant subventionnable de 49 500 €,
- 40 000 € à l'IFREMER pour la mise en œuvre du projet AGIL pour l'année 2013, pour un montant subventionnable de 182 633 € ;
- 7 500 € à l'Association LE DIT DE L EAU pour l'organisation d'un Festival de l'Eau en 2013, pour un montant subventionnable de 25 000 € ;
- 3 000 € au CPIE des collines normandes pour la réalisation d'un projet de sensibilisation visant à contribuer à la protection de la loutre d'Europe dans la Vallée de l'Orne, pour un montant subventionnable de 11 200 € ;

- d'autoriser le Président à signer la convention-cadre relative au Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des bassins de l'Orne et de la Seulles pour la période 2013-2018 ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers présentés dans ce rapport ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- * pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Pr?server les ressources naturelles et les milieux
Identifiant	1351
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.8.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-124

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Réserves Naturelles Régionales et biodiversité</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 300 000 €, votée en 2013, un montant de 105 000 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 23 000 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN-BN) pour la réalisation des actions de la convention 2013 (en annexe),


- 20 000 € sur un montant total subventionnable de 40 000 €, à l'Institut Régional du Développement Durable (IRD2) pour la mission de préfiguration pour la mise en place d'un observatoire régional de la biodiversité en Basse-Normandie,

- 12 000 € au Groupe Régional d'Etude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA) pour la réalisation des actions de la convention 2013 (en annexe) ;

- 50 000 € au Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) pour la réalisation des actions de la convention 2013 (en annexe) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	R?erves Naturelles R?gionales et biodiversit?
Identifiant	1250
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.8

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-125

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Air et Déchets</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 300 000 €, votée en 2013, un montant de 3 000 € au titre de l'opération P151O001 « Déchets dangereux » ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, une subvention de 3 000 € à la CLI Areva pour le fonctionnement 2013 ;
- d'acter que la subvention sera versée intégralement à la notification de la présente décision ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Air et Déchets
Identifiant	1520
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.8.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-126

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Agir pour le développement durable</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur :

→ l'AE du programme P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 665 000 € votée en 2013, un montant global de 141 050 € ventilé comme suit :

- 61 050 € au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable »,
- 80 000 € au titre de l'opération P152O004 « IRD2 »,

→ l'AP du programme P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 140 000 € votée en 2013, un montant global de 15 000 € au titre de l'opération P152O002 « Covoiturage » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- 34 500 € au GRAINE de Basse-Normandie pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2013,
- 6 550 € au GRAPE de Basse-Normandie pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2013,
- 20 000 € à l'URCPIE de Basse-Normandie pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2013,
- 80 000 € à l'IRD2 pour le fonctionnement 2013 ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région la subvention suivante:

- 15 000 € à la Communauté de communes de la Suisse Normande pour l'aménagement d'une aire de covoiturage de 18 places sur un montant subventionnable plafonné à 30 000 € TTC ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2013 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2012-2014, entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 1,

- la déclinaison 2013 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2012-2014, entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 2,

- la déclinaison 2013 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2011-2013, entre la Région Basse-Normandie et l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 3,


- la convention relative à « Aménagement d'aires de covoiturage structurantes » avec la Communauté de communes de la Suisse Normande, selon le modèle de convention type approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 23 et 24 juin 2011,

- la convention avec l'IRD2, jointe en annexe 4,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le ,
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Agir pour le développement durable
Identifiant	1323
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.8

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-127

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser le réseau routier (P364)
Titre	RN 12, RN 13, RN 174

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 6 contre (Mmes CAUCHY, ERRARD, LEMASSON, LOWY, MM. SOUBIEN (pouvoir de Mme LEMASSON), DUFOUR),

- d'affecter sur l'AP P364 « Moderniser le réseau routier » votée en 2013 pour 898 806 €, un montant de 898 806 € au titre de l'opération P364O003 « RN12 » ;

- de payer, sur le chapitre 908 du budget de la Région, un crédit global de 6 317 500 € à l'Etat correspondant aux appels de fonds de l'Etat pour l'année 2013 pour le programme routier en Basse-Normandie dont le détail est joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer avec l'Etat, l'avenant n°2 relatif à la convention PDMI 2009-2014, RN174, aménagement Carentan-Saint Lô, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	RN 12, RN 13, RN 174
Identifiant	2697
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.7

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-128

Commission	Hors commission
Programme	Désignations (DGT)
Titre	<i>Désignations auprès d'organismes extérieurs</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,


Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de désigner Madame Pascale CAUCHY, représentante de la Région, à l'Assemblée Générale du GIP JEM 2014, en remplacement de Monsieur Laurent SODINI.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le .
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Désignations auprès d'organismes extérieurs
Identifiant	2870
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	5.3.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-129

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Système d'information multimodale et communication TER</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire de voyageurs », votée en 2013 pour 63 195 100 €, un montant de 85 000 € au titre de l'opération P361O004 « Communication valorisation du TER » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la « charte relative au fonctionnement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Basse-Normandie » avec la ville de Caen, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le .
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Système d'information multimodale et communication TER
Identifiant	2705
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.7

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-130

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
Titre	<i>Politique Vélo-Région</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,


Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P362 « Favoriser les déplacements doux » votée en 2013 pour 100 000 €, un montant de 10 372 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo Région » ;
- de verser sur le chapitre 938 du budget de la Région, au Club des villes et des territoires cyclables, une cotisation de 10 372 € pour l'année 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

	Accusé de réception
Objet	Politique V?lo-R?gion
Identifiant	2704
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.7

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-131

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Modernisation études et travaux – axe Paris - Granville</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales » votée au budget primitif 2008 pour 65 357 000 € un montant de 1 943 389,25 € au titre de l'opération P365O011 – « CP5Q6410SI Modernisation étude et travaux axe Paris Granville »,

- d'attribuer sur le chapitre 908 « Transports » du budget de la Région :

- à Réseau Ferré de France une subvention de 111 789 € correspondant à la participation de la Région au financement des études et travaux de suppression des passages à niveau 104 et 105 de Nonant le Pin, périmètre ferroviaire,

- au Conseil Général de l'Orne, une subvention de 1 831 600,25 €, correspondant à la participation de la Région au financement des études et travaux de suppression des passages à niveau 104 et 105 de Nonant le Pin, périmètre routier,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, RFF et le Conseil Général de l'Orne, la convention relative aux études et travaux de suppression des passages à niveau 104 et 105 de Nonant le Pin,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Modernisation ?tudes et travaux – axe Paris - Granville
Identifiant	2707
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.7

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-132

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Patrimoine</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'APSUB « Soutenir les activités nautiques » de 575 000 € votée en 2013, programme P221, un montant de 20 735 €, au titre de l'opération P221O001 ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 11 466 € à l'Association pour la sauvegarde de la Marie-Madeleine pour la restauration du Marie-Madeleine,
 - 7 479 € à l'Association pour les Amis du Jacques-Louise pour des travaux de réhabilitation du Jacques-Louise,
 - 1 790 € à l'Association Verguillon pour la restauration du Belenos ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Actions en faveur du nautisme - Patrimoine
Identifiant	2731
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-133

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Evènements</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P221 « Soutenir les activités nautiques » votée en 2013 pour 510 00 €, une tranche de 100 500 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, les subventions suivantes:

- 5 000 € au Yacht Club de Granville, pour la mise en place de la Solo Basse Normandie pour l'année 2013,

- 10 000 € à Jossier Nicolas pour la participation du skipper Nicolas Jossier à la course du Figaro 2013,

- 10 000 € à Alex'Sea pour la participation du skipper Alexis Loison à la course du Figaro 2013,

- 10 000 € à Delahaye Sailing pour la participation du skipper Fabien Delahaye à la course du Figaro 2013,

- 10 000 € à Voyons Large Sarl pour la participation du skipper Eric D'hooge à la course du Figaro 2013,

- 13 500 € à l'Association « Plein vent » pour l'organisation du festival 2013 du vent et de la glisse de Houlgate,

- 5 000 € à la Communauté d'Agglomération Rennes Métropole pour l'exposition Terre-Neuve/Terre-Neuvas au musée de Granville,

- 15 000 € à l'Association « des Plaisanciers de port Dielette » pour l'organisation du bicentenaire Renard-Alphéa et le rassemblement de vieux gréements,

- 10 000 € à l'Association « Marina Deauville Club » pour l'organisation du 1^{er} rassemblement international de bateaux extraordinaires & innovations nautiques,

- 1 000 € à l'Association « Société des Régates de Courseulles » pour l'organisation de la semaine de la Voile dans le Calvados,

- 1 500 € à l'Association Défi des Ports de Pêche de Cherbourg pour la participation de son équipage au Défi des Ports de Pêche 2013 à Palavas les flots,

- 1 500 € à l'Association le Défi du Bessin pour la participation de son équipage au Défi des Ports de Pêche 2013 à Palavas les Flots,

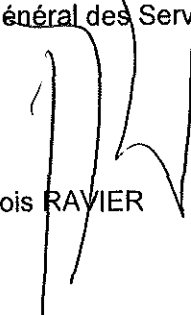
- 1 500 € à l'Association Défi des Ports de Pêche de Saint Vaast, Val de Saire pour la participation de son équipage au Défi des Ports de Pêche 2013 à Palavas les flots

- 1 500 € à l'Association Défi des Ports de Grandcamp-Maisy pour la participation de son équipage au Défi des Ports de Pêche 2013 à Palavas les Flots,

- 5 000 € à l'association « Aspronaute » pour l'organisation du salon nautique sur Cherbourg ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Actions en faveur du nautisme - Ev?nements
Identifiant	2733
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-134

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Cotisation de la Région Basse-Normandie à l'association AVICCA pour l'année 2013</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P342 – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée » de 245 000 €, votée en 2013, un montant de 4 720 € au titre de l'opération « P342O003 – Outils de la gouvernance » ;
- de régler le montant de la cotisation, soit 4 720 € au titre de l'année 2013 ;
- d'imputer cette somme au chapitre 935 du budget 2013 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Cotisation de la Région Basse-Normandie ? l'association AVICCA pour l'année 2013
Identifiant	2722
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-135

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Subventions 2013 du dispositif EPN dans le cadre du programme Médiation numérique 2012-2014</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de constater les changements des porteurs de projets suivants :
 - Les Communautés de Communes de Brecey et du Tertre fusionnent pour devenir la Communauté de Communes du Val de Sée par arrêté préfectoral du 27/12/12.
 - Les Communautés de Communes de Mortain, La Sélune et Sourdeval fusionnent pour devenir la Communauté de Communes du Mortainais par arrêté préfectoral du 27/12/12.
 - Les Communautés de Communes de Mortagne au Perche et Pervençères fusionnent pour devenir la Communauté de Communes du Bassin de Mortagne au Perche et du Pays de Pervençères par arrêté préfectoral du 4/12/12.
 - La Communauté de Communes du Pays de Courtomer devient la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe par arrêté préfectoral du 5/12/12.
 - L'Association AIRE a cessé son activité EPN au 31/12/2012 au bénéfice du GES Côte de Nacre depuis le 01/01/2013.
- d'affecter sur l'AE « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 1 870 488 €, votée en 2013, 422 000 € au titre de l'opération « P340O002 – EPN » ;
- d'attribuer aux 71 porteurs de projets EpnBN 2012-2014 indiqués dans l'annexe 1A, colonne Subvention 2013, sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, la somme globale de 326 000 € au titre de leur projet d'Espace Public Numérique de Basse-Normandie pour l'année 2013 ;
- d'attribuer aux 14 porteurs de projets Veille mutualisée indiqués dans l'annexe 2A, colonne Subvention 2013, sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, la somme globale de 42 000 € ;
- d'attribuer aux 10 porteurs de projets Centre de ressources local – CRANT indiqués dans l'annexe 3A, colonne Subvention 2013, sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, la somme globale de 54 000 € ;
- d'autoriser le Président à :
 - signer les avenants correspondants (annexes 1B, 2B, et 3B) ;
 - signer les conventions correspondantes aux nouveaux porteurs de projets (annexe 4B) ;
 - signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .

Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Subventions 2013 du dispositif EPN dans le cadre du programme Médiation numérique 2012-2014
Identifiant	2712
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-136

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>EPN – Affectation de marché du Service Usages et services numériques</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 1 870 488 €, votée en 2013, un montant de 119 600 € au titre de l'opération « P340O002 – EPN » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le .
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	EPN – Affectation de march? du Service Usages et services num?rlques
Identifiant	2724
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-137

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Groupement de Commandes CRIHAN/CRBN : exploitation des réseaux régionaux VIKMAN et SYRHANO</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CRIHAN dans le cadre de l'exploitation du réseau Vikman, tel qu'il est présenté dans ce rapport et conformément à l'article 8 du code des marchés publics ;
- d'autoriser le Président à signer
 - la convention constituant ce groupement de commandes, reprenant les éléments décrits dans ce rapport, et selon le document joint en annexe ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Groupement de Commandes CRIHAN/CRBN : exploitation des r? seaux r?gionaux VIKMAN et SYRHANO
Identifiant	2726
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-138

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Téléformation – Affectation de marchés du Service Usages et services numériques</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,


Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P341 – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation » de 6 882 420 €, votée en 2013, un montant de 87 726,60 € au titre de l'opération « P341O002 – Téléformation »,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	T?l?formation - Affectation de march?s du Service Usages et services num?riques
Identifiant	2729
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-139

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Plan Hôpital 2007 - Soutien à l'investissement hospitalier - Remboursement des avances aux départements</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 856 256 € votée en 2013, un montant de 106 255,28 € au titre de l'opération P310O002 « Actions sanitaires » dans le cadre du programme expérimental « Soutien à l'investissement hospitalier – Hôpital 2007 » ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 80 430,42 € au département du Calvados pour le remboursement de l'avance 2013,
 - 25 824,86 € au département de l'Orne pour le remboursement de l'avance 2013, correspondant au soutien à l'investissement des équipements du Centre François Baclesse de Caen, conformément à l'annexe jointe.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Plan H?pital 2007 - Soutien ? l'investissement hospitalier - Remboursement des avances aux d?partements
Identifiant	1336
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-140

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale - Aide aux étudiants de médecine générale réalisant leurs stages en zone d'intervention prioritaire</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2013, un montant de 600 € au titre de l'opération P310O003 « Démographie médicale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, une subvention maximum de 600 € à Madame TOURNANT Nastasia étudiante inscrite à la Faculté de Médecine de Caen qui effectue son stage dans le cabinet du Docteur PITHON Anni à Orbec, du 3 décembre 2012 au 10 février 2013 ;
- d'annuler la subvention de 600 € attribuée à Madame TAILLET Tiffany par délibération n°12-796 du 21 décembre 2012 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le .
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	D?mographie m?dicale - Aide aux ?tudiants de m?decine g?n?rale r?alisant leurs stages en zone d'intervention prioritaire
Identifiant	1352
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-141

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2013, un montant de 3 800 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe pour un montant de 3 800 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Soutien aux actions de solidarit?
Identifiant	1331
Date de réception par la préfecture	15 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.2.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-142

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Assurer le fonctionnement des lycées - Aides aux lycées publics et privés</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 3 115 390 €, votée en 2013, un montant de 927 300 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;

- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 495 400 €, votée en 2013, un montant de 100 376, 91 € au titre de l'opération P131O002 Aides lycées publics ;

- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 495 400 €, votée en 2013, un montant de 6 530 881 € au titre de l'opération P131O001 Aides lycées privés ;

- de modifier la délibération de la CP du 21 décembre 2012 et d'affecter un complément sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 3 115 390 €, votée en 2013, d'un montant de 3 500 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;

a) Aides aux lycées publics

➤ au titre des dotations de fonctionnement

- d'attribuer 4 subventions d'un montant de 28 876,91 € (annexe 1).

➤ au titre des dotations entretien et réparations du propriétaire

- d'attribuer 5 subventions d'un montant total de 38 200 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et réparations du propriétaire (annexe 2),
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée Jules Dumont d'Urville à Caen devant effectuer des travaux sur la régulation de la chaufferie, en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée agricole du Robillard de Saint Pierres sur Dives devant effectuer des travaux de réfection du réseau d'eau potable en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, l'EREA Robert Doisneau à Saint-Lô devant effectuer des travaux sur le réseau gaz extérieur en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée Sivard de Beaulieu à Carentan devant effectuer une étude technique du bâtiment C pour l'installation d'une ventilation mécanique en urgence,
- de modifier la délibération du 23 octobre 2009 n°09-756 accordant, au titre de la dotation entretien et réparation du propriétaire complémentaire, une subvention de 14 656,62 € au lycée Augustin Fresnel à Caen, pour la rénovation et mise en place de portes coupe-feu et d'autoriser le lycée à réaffecter 10 992 € de cette subvention pour le remplacement des portes extérieures vitrées en aluminium, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
- de modifier la délibération du 25 novembre 2011 n°11-773 accordant, au titre de la dotation entretien et réparation du propriétaire complémentaire, une subvention de 20 000 € au lycée Augustin Fresnel à Caen, pour la rénovation de l'asservissement des portes coupe-feu et la mission du bureau de contrôle et d'autoriser le lycée à réaffecter 15 000 € de cette subvention pour le remplacement des portes extérieures vitrées en aluminium, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
- de modifier la délibération du 25 novembre 2011 n°11-773 accordant, au titre de la dotation entretien et réparation du propriétaire complémentaire, une subvention de 15 000 € au lycée Augustin Fresnel à Caen, pour la remise en

état des clapets coupe-feu et d'autoriser le lycée à réaffecter 11 250 € de cette subvention pour le remplacement des portes extérieures vitrées en aluminium, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,

➤ au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements

- d'attribuer 2 subventions d'un montant total de 47 000 € (annexe 3),
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée agricole de Coutances ayant dû réaliser l'achat de ses équipements rapidement,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée agricole de Saint-Hilaire-du-Harcouët ayant dû réaliser l'achat de ses équidés rapidement,
- d'annuler 1 subvention d'un montant de 3 500 €, qui a été allouée en doublon au lycée agricole de la Baie du Mont Saint Michel (anciennement le Lycée Agricole du Manoir) à Saint Hilaire du Harcouët, lors de la Commission Permanente du 1er juin 2011, pour le remplacement d'un serveur pédagogique. Cette subvention ayant déjà été accordée lors de la Commission Permanente du 22 avril 2011.
L'acompte de 75 % ayant déjà été versé à cet établissement, il convient donc d'émettre un titre de recette d'un montant de 2 625 €,
- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'une console de pignon n° Di00016V au lycée Laplace à Caen pour vente pour un montant estimé à 13 639,21 €, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 28 juin 2012,
- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'un chariot élévateur n° Di0017V au lycée Laplace à Caen pour vente pour un montant estimé à 8 000 €, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 25 octobre 2012,

➤ au titre du service général

- d'attribuer 5 subventions d'un montant de 113 600 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 4),
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée Napoléon a dû procéder en urgence au remplacement d'un lave-vaisselle à convoyeur et avancement automatique afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration.
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée Victor Lépine à Caen devant réaliser le remplacement d'une chaudière en urgence.
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée Albert Sorel devant effectuer des travaux de remplacement d'une chaudière et d'une régulation en urgence.

➤ Au titre de l'occupation du domaine public régional – Redevance d'occupation

- de fixer à l'encontre de l'Institut de Formation Régional en Santé de Basse-Normandie une redevance de 50 € par salle de classe et 100 € par foyer ou salle d'études occupées, dans le cadre de l'organisation du concours de kiné-

sithérapie 2013 aux Lycée Marguerite de Navarre (annexe 5) et lycée Alain (annexe 6).

- de fixer à l'encontre de l'Inspection Académique de l'Orne, à 5 580 € le montant annuel de la redevance applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public (annexe 7).

➤ au titre de la gestion du patrimoine régional


- d'approuver la convention (jointe en annexe 8) relative à la localisation de l'antenne territoriale régionale de l'Orne au lycée GABRIEL d'Argentan, et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

b) Aides aux lycées privées

➤ Au titre du fonctionnement

- d'attribuer 98 subventions d'un montant de 6 530 881 € sur le chapitre 902, dont 3 770 057 € pour la part pédagogique et 2 760 824 € pour la part personnel, détaillé dans l'annexe 9 jointe,
- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2013 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Assurer le fonctionnement des lycées - Aides aux lycées publics et privés
Identifiant	2913
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-143

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds commun du service hébergement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 4 subventions d'un montant de 30 430 € conformément au tableau figurant en annexe 01,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée Louis Liard a dû procéder en urgence à la réparation d'un four mixte bourgeois afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée Jean-François Millet a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un four mixte 20 niveaux afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,


- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée Jean-François Millet a dû procéder en urgence au remplacement d'une marmite à chauffe directe afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 avril 2013, le lycée Jean-François Millet a dû procéder en urgence au remplacement d'une friteuse à zone froide afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- d'annuler la subvention attribuée au lycée Agricole de la Baie du Mont Saint-Michel (anciennement Lycée Agricole du Manoir) pour un montant de 10 300 € lors de la commission permanente du 23 novembre 2012 (délibération n° 12-708) pour l'acquisition d'un distributeur à plateaux,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Fonds commun du service h?bergement
Identifiant	2937
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.1.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-144

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative - Fonds social régional</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,


Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 1 158 800 €, votée en 2013, un montant de 3 214,32 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social.
- d'attribuer 9 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional d'un montant total de 3 214,32 € (annexe 1).
- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement du budget 2013 de la Région
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le .
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Diverses actions de politique éducationnelle - Fonds social régional
Identifiant	2940
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.1.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-145

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » de 660 000 €, votée en 2013, un montant de 5 320 € au titre de l'opération P132O001 « Accompagnement des projets pédagogiques des lycées ».

- au titre de l'accompagnement des projets pédagogiques des lycées

- d'attribuer 4 320 € à la SNCF dans le cadre de la finale des débats en langues étrangères 2013 pour l'acquisition de chèques-cadeaux remis aux lauréats.

- d'attribuer 1 subvention d'un montant de 1 000 € à l'association l'Etape à VIRE dans le cadre de l'organisation de la remise des prix aux lauréats du concours d'affiches « Respect mutuel entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes » qui se déroule le 18 avril 2013 et d'autoriser la signature de la convention (annexe 1).

- au titre de la mobilité

- d'autoriser le lycée Alain Chartier à BAYEUX à utiliser une subvention attribuée dans le cadre d'un échange linguistique avec Osuna en ESPAGNE lors de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 (3 500 €) pour les deux nouvelles destinations suivantes : un séjour à Ecija et un séjour à Séville en ANDALOUSIE.

- d'annuler 4,5 attributions de bourses de mobilité internationale votées par la Commission Permanente du 29 juin 2012, soit un montant de 1 917 €, à savoir :

Etablissement privés :

- la MFR les Rouills : 1 stage annulé, soit 426 €,
- le lycée J. D'Arc à Argentan : 3 stages annulés, soit 1 278 €,
- le lycée Ste Ursule à Caen : 0,5 stage, soit 213 €.


- au titre des désignations de personnalités qualifiées au sein des Conseils d'Administration des EPLE

- de prendre acte de la désignation de Monsieur BOUVARD en qualité de deuxième personnalité qualifiée en remplacement de Monsieur CHAUVIN au LEGT Maurois à DEAUVILLE (annexes 2.1, 2.2 et 2.3).

- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement du budget 2013 de la Région,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,


Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Diverses actions de politique ?ducative
Identifiant	2943
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.1.5

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-146

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Autres produits (P015)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative - Emission de titres de recettes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

➤ au titre du Fonds Social Régional

- d'autoriser l'émission d'un titre de recettes relatif au Fonds Social Régional à l'encontre de l'EREA « Robert Doisneau » à Saint-Lô, pour un montant de 280,30 € ;

➤ au titre de l'accompagnement des projets pédagogiques des lycées


- d'autoriser l'émission d'un titre de recettes à l'encontre du LEGT Jean Rostand à CAEN, relatif à la participation aux rencontres Goncourt à Rennes, pour un montant de 1 040 € (annexe 1.1) ;

➤ au titre de la mobilité individuelle et collective

- d'autoriser l'émission d'un titre de recettes à l'encontre du LEGT Jean Rostand à CAEN, relatif à deux actions de mobilité internationale au titre de l'année 2009 – 2010, pour un montant de 3 500 € (annexe 1.2) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Diverses actions de politique ?ducative - Emission de titres de recettes
Identifiant	2949
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.1.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-147

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Accueil des élèves en situation de handicap dans les lycées bas-normands</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P131 « assurer le fonctionnement des lycées » de 33 495 400 €, un montant de 4 000 € au titre de l'opération « P131O002 Aides lycées publics »

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013, une aide financière exceptionnelle de 4000 € à l'Association d'Aide à l'Adaptation et à l'Inclusion d'Enfants Déficiants Visuels (AIDE DV) à St Lô,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention jointe en annexe ainsi que tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Accueil des ?l?ves en situation de handicap dans les lyc?es bas-normands
Identifiant	2962
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.1.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-148

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant total de 98 683,25 €, dont :

- 48 000,00 € au titre de l'opération « P053O001 – Accueil Information et Orientation »,
- 40 000,00 € au titre de l'opération « P053O003 – Outils de pilotages et d'animation du CPRDFP »,
- 10 683,25 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre des outils de pilotage et d'animation du CPRDFP :

- 40 000,00 € à L'université de Caen Basse-Normandie,

* au titre du partenariat avec les branches professionnelles :

- 995,00 € au lycée Flora Tristan de La Ferté Macé,
- 2 355,00 € au lycée Les Sapins de Coutances,
- 798,75 € au lycée Victor Lépine de Caen,
- 1 364,50 € au lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg,
- 1 170,00 € au lycée Mermoz de Vire,
- 2 500,00 € au GIP de l'Académie de Caen,

* au titre de l'Accueil Information Orientation :

- 8 000,00 € à Carrières 2000 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional sur le dossier Forum des Métiers et des formations du nord cotentin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
Identifiant	2973
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.1.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-149

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>Aide au fonctionnement au profit de l'Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture (ANAP) pour la ' Journée de formation des Auxiliaires de puériculture de Basse Normandie et Haute Normandie ' le jeudi 14 mars 2013 au CRDP à Caen</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'enseignement supérieur » de 561 500 €, votée en 2013, un montant de 500€ au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'enseignement supérieur,

- d'attribuer à l'Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture (ANAP), sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, une aide au fonctionnement de 500€


- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant la subvention accordée à l'Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture (ANAP).

- d'autoriser le Président :

- à signer une convention avec l'Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture (ANAP), reprenant les éléments décrits dans ce rapport, selon la convention jointe en annexe ;

- à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Aide au fonctionnement au profit de l'Association Nationale des Auxiliaires de Pu?riculture (ANAP) pour la ' Journ?e de formation des Auxiliaires de pu?riculture de Basse Normandie et Haute Normandie ' le jeudi 14 mars 2013 au CRDP ? Caen
Identifiant	2978
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.1.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-150

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- √ d'affecter sur l'autorisation de programme « P101 – Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées » de 4 460 000 € votée en 2013 au chapitre 902 les opérations reprises en annexe 1,
- √ d'affecter sur l'autorisation de programme « P102 – Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées » de 3 217 358 € votée en 2013 au chapitre 902 les opérations reprises en annexe 1,
- √ d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Travaux dans les lyc?es
Identifiant	2989
Date de réception par la préfecture	22 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-151

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au sport de haut niveau</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 240 100 € au titre de l'opération P321O003 "aide au sport de haut niveau" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, un montant total de subventions de 240 100 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception	
Objet	Aide au sport de haut niveau
Identifiant	1918
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-152

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 35 600 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, un montant total de subventions de 35 600 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité pour :

- L'Eurocup de karts à voile, organisé par le Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach Eolia Normandie, les 9 et 10 mars 2013,
- Les Foulées LCL et de la Ville de Bayeux, organisées par le Comité d'organisation des foulées LCL et de la Ville de Bayeux, le 17 mars 2013,
- Le Tournoi International Cadets, organisé par l'Association Sportive de Cherbourg Basket, les 29, 30 et 31 mars 2013,
- Le Grand Prix de char à voile, organisé par l'Union Sportive Portbailaise, les 6 et 7 avril 2013,
- La 10ème édition des épreuves cyclistes "La Gainbarre et la Gislard", les 13 et 14 avril 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Aide ? l'organisation d'v?nements sportifs
Identifiant	2226
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-153

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au mouvement sportif et au sport des jeunes</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 401 500 € au titre de l'opération P321O004 "aide au mouvement sportif et au sport des jeunes" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de la politique « aide au mouvement sportif et sport des jeunes », un montant total de subventions de 401 500 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Aide au mouvement sportif et au sport des jeunes
Identifiant	2250
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-154

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 750 000 € votée en 2013, un montant de 360 062 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer pour un montant de 360 062 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, au titre de « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » les subventions figurant en annexe ;

- de prévoir pour les dossiers de l'annexe 1 les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le président et le trésorier de l'association ou visé par le Maire ou le Président de la communauté de communes et le comptable public ;

- de prévoir pour les dossiers de l'annexe 2 les modalités de paiements suivantes :
 - versement d'une avance de 70% du montant de la subvention,
 - versement du solde sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ;

- de déroger au principe d'antériorité pour le Pôle Plongée Normandie et pour les dossiers présentés en annexe 2 et de les autoriser à présenter toutes les factures datées de 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs
Identifiant	2254
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-155

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Outils des loisirs éducatifs et des initiatives</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de l'opération P322O002 « Cart'@too : outil des loisirs éducatifs et des initiatives », un montant total de subventions de 3 400 €, réparti comme suit :

- 2 000 € au Bureau Information Jeunesse de l'Orne,
- 600 € à l'Association Répliques,
- 800 € à la Maison pour Tous Léo LAGRANGE ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Outils des loisirs éducatifs et des initiatives
Identifiant	2453
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-156

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2013, un montant de 71 200 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 32 000 € à l'association Familles Rurales – Fédération Régionale,
- 16 000 € à l'URIOPSS Basse-Normandie,
- 1 200 € à l'association Restaurants du cœur de la Manche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Fonds régional d'aide ? la vie associative et aux initiatives b?n?voles
Identifiant	2456
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-157

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,


Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 645 484 € votée en 2013, un montant total de 43 806 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 43 806 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Faciliter l'acc?s ? la culture pour tous
Identifiant	1418
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-158

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 5 997 200 € votée en 2013, les montants suivants :


- 265 000 € au titre de l'opération PO90O007 «Réseaux Spectacle Vivant» ;

- 2 000 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 267 000 € les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	D?velopper des r?seaux et des partenariats avec les professionnels de la culture
Identifiant	1421
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-159

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter les montants suivants :

➤ sur l'AEPO93 "Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles" de 5 974 691 € votée en 2013 :

- 214 000 € au titre de l'opération PO93O007 "Musique création diffusion",
- 56 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- 7 023 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- 20 000 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion»,
- 65 000 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion»,
- 19 850 € au titre de l'opération PO93O012 «Diffusion relais»,
- 42 500 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion»,

➤ sur l'APPO93 "Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles" de 1 540 000 € votée en 2013 :

- 166 597 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- 41 519,77 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- 18 027 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion»,
- 36 530 € au titre de l'opération P093O011 "Arts et musées création diffusion" concernant le marché dans le cadre du 1 % artistique figurant en annexe 1,
- 8 929 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion»,

➤ sur l'APCPER "Culture" de 19 020 000 € modifiée au Budget Primitif 2012

- 2 900 000 € au titre de l'opération PO93O004 «CP5F7008SI» Théâtre de Caen ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 933 du budget de la Région, un montant total de 424 373 € réparti conformément au tableau joint en annexe 1,

- sur le chapitre 903 du budget de la Région, un montant total de 3 135 072,77 €, réparti conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région concernant le dossier de l'EPCC «Esam C²» Ecole Supérieure des Arts & Médias de Caen/Cherbourg-Octeville ;

- de modifier la délibération n° 13-53 du 1er février 2013, en ramenant la subvention, initialement attribuée à l'Association Café des Images, de 87 100 € à **85 000 €** ;

• de modifier la délibération n°12-725 bis du 23 novembre 2012 en prenant en compte la modification intervenue dans la réalisation de l'oeuvre, au titre du dispositif 1 % artistique, prévu dans le cadre de la construction du Lycée Hôtelier d'Ifs. Ainsi, le montant de 191 000 € initialement attribué à Mme Matali Crasset se répartit de la manière suivante :


- Agence Pièces Montées	155 120 € TTC
- Matali Crasset Productions	35 880 € TTC

• d'autoriser le Président :

- à faire procéder aux paiements des indemnités prévues, pour les artistes non retenus, soit 2 000 € pour Olivier LEROI et 2 000 € pour Sophie LARGER, dans le cadre du 1 % artistique du Lycée Albert Sorel (Honfleur). Ces sommes seront prélevées sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme "Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles",

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles
Identifiant	1424
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-160

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 274 951 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 5 000 € au titre de l'opération PO92O003 «Evénements multidisciplines»,

- . 4 500 € au titre de l'opération PO92O004 «Festivals amateurs»,

- . 28 000 € au titre de l'opération PO92O007 «Musique»,


- . 2 500 € au titre de l'opération PO92O008 «Spectacle vivant» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 40 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région concernant les dossiers des Associations Mosaïque et Collectif Jazz de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires
Identifiant	1430
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-161

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel - Interventions</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

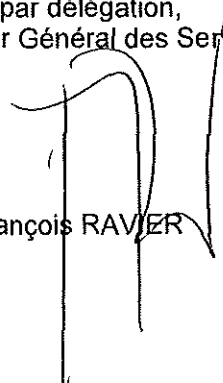
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 114 700 €, votée au Budget primitif 2013 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » une tranche de 6 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions ».
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention de 6 000 € comme indiqué dans l'annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, et notamment la convention.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Valorisation du patrimoine culturel - Interventions
Identifiant	2848
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-162

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel - Etudes et moyens</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 114 700 €, votée au budget primitif 2013 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » une tranche de 20 000 € au titre de l'opération P110O001 « valoriser le patrimoine culturel : études et moyens » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le .
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Valorisation du patrimoine culturel - Etudes et moyens
Identifiant	2854
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-163

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Syndicat Mixte des transports en commun de l'Agglomération Caennaise (VIACITES) - Mise en place d'une billettique NFC sur le réseau de transport en commun Twisto</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter:

- sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 58 336,73 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 467 357,82 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte des transports en commun de l'Agglomération Caennaise (VIACITES) :

** sur le chapitre 930*

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 58 336,73 €, sur une base éligible de 400 800,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 14,56 % pour la mise en place d'une billettique NFC sur le réseau de transport en commun Twisto,

** sur le chapitre 900*

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 467 357,82 €, sur une base éligible de 2 851 189,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 14,56 % pour la mise en place d'une billettique NFC sur le réseau de transport en commun Twisto ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le .
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Syndicat Mixte des transports en commun de l'Agglomération Caennaise (VIACITES) - Mise en place d'une billettique NFC sur le réseau de transport en commun Twisto
Identifiant	1697
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-164

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Conseil Général du Calvados - Demande de suivi de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) sur Internet</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 29 170,21 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 5 918,48 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer au Conseil Général du Calvados :

- * sur le chapitre 930*

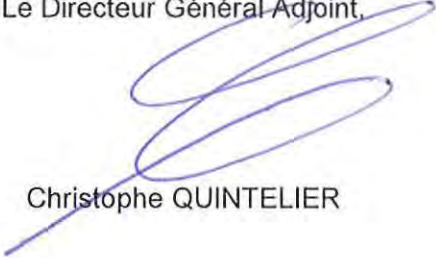
- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 29 170,21 €, pour l'opération de demande et suivi de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) sur Internet, sur une base éligible de 74 731,06 € (cout réel supporté) avec un taux d'intervention maximal de 39,03 % ;

- * sur le chapitre 900*

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 5 918,48 € pour l'opération de demande et suivi de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) sur Internet, sur une base éligible de 15 162,53 € (cout réel supporté) avec un taux d'intervention maximal de 39,03 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Conseil G�n�ral du Calvados - Demande de suivi de l'APA (Aide Personnalis�e � l'Autonomie) sur Internet
Identifiant	1698
Date de r�ception par la pr�fecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-165

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Commune de Sainte Marie du Mont (50) - Aménagements extérieurs des abords du Musée d'Utah Beach dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS)</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

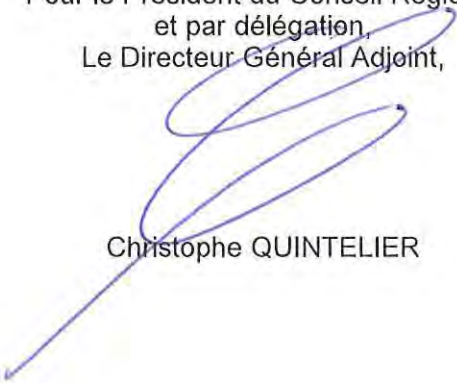
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 320 495,53 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à la commune de Sainte Marie du Mont, sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, pour les aménagements extérieurs des abords du musée d'Utah Beach, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 320 495,53 €, sur une base éligible de 1 145 942,94 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 27,97% ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Commune de Sainte Marie du Mont (50) - Aménagements extérieurs des abords du Musée d'Utah Beach dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS)
Identifiant	1699
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-166

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Pays du Bessin au Virois - Contrat d'Objectif Territorial 2013-2014</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 37 800 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'Association Pays du Bessin au Virois, sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région, pour le Contrat d'Objectif Territorial 2013-2014, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 37 800,00 €, sur une base éligible de 94 500,00 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en oeuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Pays du Bessin au Virois - Contrat d'Objectif Territorial 2013-2014
Identifiant	1700
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-167

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association Régionale Biomasse Normandie - Animation d'un volet bois énergie 2013</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

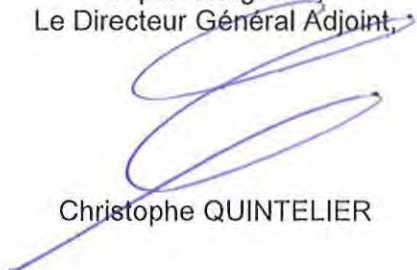
DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 37 843,26 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'Association Régionale Biomasse Normandie, sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, pour l'animation d'un volet bois énergie 2013, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 37 843,26 €, sur une base éligible de 126 144,19 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 30 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Association R?gionale Biomasse Normandie - Animation d'un volet bois ?nergie 2013
Identifiant	1933
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-168

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association ARCENE - Plateforme pour la Qualité Environnementale du Bâti (QEB) 2013-2014</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 40 638,94 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'Association ARCENE, sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région, pour la mise en place d'une plateforme pour la Qualité Environnementale du Bâti (QEB) pour 2013/2014, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 40 638,94 €, sur une base éligible de 101 597,34 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Association ARCENE - Plateforme pour la Qualité Environnementale du B?ti (QEB) 2013-2014
Identifiant	1701
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-169

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel - Prolongation du Plan Climat Energie Territorial 2013-2014</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,


DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 40 162 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région, pour une prolongation du Plan Climat Energie Territorial 2013-2014, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 40 162,00 €, sur une base éligible de 100 404,98 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40% ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Syndicat Mixte du Pays de la Bale du Mont Saint Michel - Prolongation du Plan Climat Energie Territorial 2013-2014
Identifiant	1702
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-170

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Syndicat Mixte du Cotentin - Animation du Plan Climat-Energie Territorial du Pays du Cotentin 2013-2014</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,


Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 27 234,40 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer au Syndicat Mixte du Cotentin sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, pour l'animation du Plan Climat-Energie Territorial du Pays du Cotentin 2013-2014, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 27 234,40 €, sur une base éligible de 68 086 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Syndicat Mixte du Cotentin - Animation du Plan Climat-Energie Territorial du Pays du Cotentin 2013-2014
Identifiant	1703
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-171

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Droits de l'Homme Dépenses transversales Zone Asie de l'Est Zone Europe Zone Océan Indien Soutien aux Acteurs Régionaux</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et latéraux » de 1 554 650 € votée en 2013 les montants suivants :

- 5 000 € sur l'opération P330O001 Droits de l'Homme

- 3 500 € sur l'opération P330O009 Zone Europe

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 8 500 € réparti comme suit :

- 5 000 € à l'Association Accueil et Promotion des Etrangers (APE) pour le projet d'insertion sociale et d'échanges interculturels du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,

- 3 500 € pour le Lycée Albert Sorel pour le voyage des lycéens à Trondheim en mai 2013,

- de prendre en charge :

- aux frais réels les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat des 2 personnes de l'Université de Caen Basse-Normandie faisant partie de la mission Institut Confucius en Chine qui se déroulera au 2^{ème} trimestre 2013,

- aux frais réels les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat pour d'un représentant du Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg, faisant partie de la mission technique à Bergen en mars 2013,

- aux frais réels les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat des personnes suivantes faisant partie de la mission « 3èmes Assises de la Coopération Décentralisée » du 7 au 12 avril 2013 à Bruxelles de Monsieur Narcisse Kalo, Inspecteur de Cabinet,

- aux frais réels, les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat des membres du comité scientifique et technique du ORU-FOGAR Core group « sécurité alimentaire » dans le cadre de la réunion du comité (14 membres), du 13 mars au 1er avril 2013 dont la liste figure en annexe 1 ;


- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- un avenant à la convention n°2012 CD 215 signé avec l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de la Croix-Rouge Française, pour la réalisation d'échanges professionnels et culturels avec des écoles de santé de la ville de Koutiala au Mali afin de modifier les dates du projet : du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 (au lieu du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012) ainsi que les nouvelles modalités de versement du solde,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Droits de l'Homme D?penses transversales Zone Asie de l'Est Zone Europe Zone Oc?an Indien Soutien aux Acteurs R?gionaux
Identifiant	1704
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-172

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération (P331)
Titre	<i>Cotisations Europe International Réseaux Information Européenne</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,


Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 240 606 € votée en 2013, un montant de 12 000 € sur l'opération P331O004 Réseaux Information Européenne ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention de 12 000 € à la Maison de l'Europe Caen Basse-Normandie pour soutenir leur activité en 2013 ;
- de procéder au paiement de 20 000 € à l'ORU-FOGAR, au titre de notre cotisation annuelle en tant que Région membre ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Cotisations Europe International R?seaux Information Europ?enne
Identifiant	1705
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-173

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
Titre	<i>Aide à la Mobilité via les structures Bourses individuelles à la mobilité</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

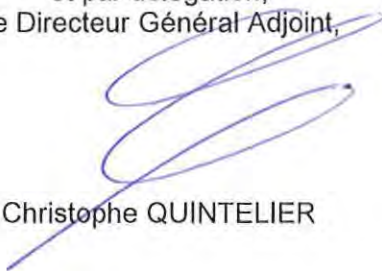
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P332-Faciliter la Mobilité à l'International » de 265 525 € votée en 2013, les montants suivants, ventilé comme suit :
 - 40 000 € sur l'opération P332O001 Aide à la Mobilité via les structures
 - 1 500 € sur l'opération P332O002 Bourses individuelles à la Mobilité
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subvention de 43 000 € réparti comme suit :
 - 40 000 € au CITIM pour son appui à la mobilité internationale des jeunes bas-normands en 2013,
 - 1 500 € à la MJC de Vire Bertrand Le Chevreil pour l'accueil de 3 jeunes en Service Volontaire Européen :
 - Malwina ZYGMIRSKA
 - Onur ATES
 - Alba MURCIA GARCIA
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Aide ? la Mobilit? via les structures Bourses Individuelles ? la mobilit?
Identifiant	1708
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-174

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi Agricole Installation CPER Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 347 559 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 8 000 € au titre de l'opération « P040O034-Installation » ;
- sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 115 000 € au titre de l'opération « P040O007 Installation-transmission et emploi agricole », cette affectation permettant de couvrir les projets de lancement de deux marchés publics de prestations de services pour l'aide au montage et l'encadrement des contrats de parrainage et de transmission, ainsi que les frais de publicité afférents au lancement de ces marchés ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, une subvention de 8 000 € aux Jeunes Agriculteurs de l'Orne, pour l'organisation du forum régional des métiers de l'agriculture 2013, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 59 300 € TTC ;

• de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 8 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes n°s 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 10 010 heures et un montant indicatif de 47 433,78 € ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les contrats de transmission avec les 3 bénéficiaires dont la liste est présentée en annexe n° 3 jointe ;
- la convention n°2013-AGRI-8, dossier n° 13P00910, avec les Jeunes Agriculteurs de l'Orne, présentée en annexe n° 4 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Installation-Transmission et Emploi Agricole Installation CPER Fonctionnement
Identifiant	1713
Date de réception par la préfecture	17 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-175

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 19 864 € au titre de l'opération « P040O010-Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :
 - 3 000 € à l'ADEAR de l'Orne pour l'organisation de journées techniques et de conférences 2013 sur les pratiques innovantes plus économes en intrants, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 10 000 € TTC ;
 - 4 112 € à SEGRAFO pour son programme d'actions 2013 en Basse-Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 11 578 € TTC ;
 - 10 000 € à l'Association régionale de la ferme expérimentale de la Blanche Maison pour l'organisation des Prairiales 2013, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 34 968 € HT ;
 - 2 752 € aux différents bénéficiaires du chèque conseil agricole listés en annexe n° 4 jointe ; les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseils agricoles :
 - le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention n° 2013-AGRI-5, dossier n° 13P00801 avec l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR) de l'Orne, jointe en annexe n° 1 ;
 - la convention n° 2013-AGRI-6, dossier n° 13P01155 avec SEGRAFO, jointe en annexe n° 2 ;
 - la convention n° 2013-AGRI-7, dossier n° 13P01156 avec l'Association régionale de la ferme expérimentale de la Blanche Maison, jointe en annexe n° 3 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	R?duction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies - Fonctionnement
Identifiant	1724
Date de réception par la préfecture	22 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-176

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les modalités de l'appel à projets 2013 pour l'aide au reboisement des peuplements forestiers pauvres, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Filière Forêt-Bois Investissement
Identifiant	1730
Date de réception par la préfecture	17 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-177

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage (PMBE) Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AP « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 708 512 €, votée en 2008, un montant de 20 319,59 €, au titre de l'opération « P040O012-PMBE » ;
- d'annuler les subventions listées en annexe n° 2 jointe au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage ;
- de modifier la délibération n° 10-700 du 22 octobre 2010, la subvention de 1 362,75 € initialement attribuée à l'EARL de Marcanville, étant transférée au GAEC DES 2 ST SAUVEUR ;
- d'attribuer au GAEC du Pommier Fal, une aide de 6 960 € figurant dans le tableau joint en annexe n° 1, dans le cadre de l'enveloppe totale de 960 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage au titre de l'année 2012 ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour le dossier du GAEC Pommier FAL :
 - L'aide est accordée sur la base du pourcentage et du montant subventionnable conformément au tableau joint en annexe n° 1 ;
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Plan de Modernisation des B?timents d'levage (PMBE) Investissement
Identifiant	1733
Date de réception par la préfecture	17 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-178

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 479 000,00 €, votée en 2013, un montant de 238 239,48 € au titre de l'opération « P040O003 Filière équine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, une subvention de 72 536,00 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort pour sa participation au projet « Equineaus » sur la base d'un montant éligible de 204 630,00 € HT, sous réserve de la validation du cofinancement du projet par le FEDER ;
- de prendre acte du montant des cotisations statutaires suivantes :
 - Hippolia syndicat mixte : 20 282,00 € ;
 - Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô : 145 421,48 € ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention 2013-AGRI-4, dossier n° 12P03892, avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort jointe en annexe ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception	
Objet	Filière ?quine Fonctionnement
Identifiant	2070
Date de réception par la préfecture	17 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-179

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040 – Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 268 942,68 € au titre de l'opération « P040O003 Filière équine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 "développement économique" du budget 2013 de la Région, à 19 bénéficiaires, les subventions figurant dans le tableau joint en annexe n° 1, sur la base des taux et dépenses prévisionnelles éligibles indiqués dans ce tableau ;
- d'approuver l'appel à projets n° 2 2013 en faveur des « Projets d'investissement pour le développement économique de la filière équine », conformément à l'annexe n° 3 jointe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions avec les divers bénéficiaires listés en annexe n° 1 selon le modèle type de convention proposé en annexe n° 2 jointe ;
 - les avenants proposés en annexes n°s 4, 5, 6 jointes, à savoir :
 - l'avenant n° 2 à la convention 2007-AGRI-119 avec le Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Élevage de Saint-Lô (annexe n° 4) ;
 - l'avenant n° 1 à la convention 2012-AGRI-60, dossier n° 12P04555, avec le Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Élevage de Saint-Lô (annexe n° 5) ;
 - l'avenant n° 1 à la convention 2012-AGRI-99, dossier n° 12P02928, avec Hippolia syndicat mixte (annexe n° 6) ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception	
Objet	Filière ?quine Investissement
Identifiant	1737
Date de réception par la préfecture	17 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-180

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 479 000,00 €, votée en 2013, un montant de 24 186,51 € au titre de l'opération « P040O009 Qualité et valorisation des productions agricoles » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région un montant total de 24 186,51 € ventilé selon la liste des bénéficiaires figurant dans l'annexe n° 1 jointe, correspondant à leur aide à la certification biologique sur la base des dépenses éligibles, des taux et plafonds indiqués ;
- de procéder au non renouvellement de l'adhésion à l'AREPO à compter de l'année 2012 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Qualité et valorisation des productions agricoles Fonctionnement
Identifiant	1745
Date de réception par la préfecture	17 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-181

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Aide aux investissements agroalimentaires, transformation des produits agricoles et de la mer</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,


DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide de la Région Basse-Normandie et du FEADER "Investissements de transformation à la ferme" dossier n°121.10.D050.000229 avec M. DESLOGES Michaël, joint en annexe n° 1 ;
- l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide de la Région Basse-Normandie et du FEADER "Investissements de transformation à la ferme" dossier n°121.10.D050.000459 avec M. TAUZIA Clément, joint en annexe n° 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Aide aux investissements agroalimentaires, transformation des produits agricoles et de la mer
Identifiant	1750
Date de réception par la préfecture	17 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-182

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Innovations, Etudes, Expérimentations Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,


Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 169 492 € au titre de l'opération « P040O006 Innovations, Etudes, Expérimentations » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions aux divers bénéficiaires, conformément à la liste présentée en annexe n° 2 et aux fiches présentées en annexes n°s 3 à 7 jointes, pour un montant total de 169 492 € ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-89, avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, figurant en annexe n° 1 jointe ;
 - les conventions avec les divers bénéficiaires jointes en annexes n°s 8 à 12 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Innovations, Etudes, Expérimentations Fonctionnement
Identifiant	1752
Date de réception par la préfecture	17 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-183

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Pêche Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P240 « Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 990 000 €, votée en 2013, un montant de **29 217,38 €** au titre de l'opération P240O002 « filière pêche ».
- d'annuler, à la demande du Maire de Barfleur, la subvention de 25 622,70 € accordée par délibération n° 11-478 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 à la Mairie de Barfleur, pour la mise en œuvre d'un silo à glace dans son centre de débarque ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, conformément au règlement régional adopté par délibération n° 08-625 de la Commission Permanente du 11 juillet 2008, des subventions pour un montant total de **29 217,38 €**, réparties selon l'annexe n° 1 jointe comme suit :
 - **23 498,63 €** à deux bénéficiaires au titre des investissements à bord des navires de pêche ;
 - **5 718,75 €** à deux bénéficiaires au titre de la première installation des jeunes pêcheurs ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

Investissement à bord des navires de pêche


- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables figurant en annexe ;
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

Installation des jeunes pêcheurs

- La totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- Les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 3,75% et des montants subventionnables figurant en annexe.

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention n° 2013 PCM 03, dossier n° 13P01135, jointe en annexe n° 2 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception	
Objet	Filière Pêche Investissement
Identifiant	2237
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-184

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Cultures Marines Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P240 « Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 990 000 €, votée en 2013, un montant de 6 234,82 € au titre de l'opération P240O003 « Filière cultures marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant total de 6 234,82 € à un bénéficiaire, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté par délibération n° 09-74 de la Commission Permanente du 6 février 2009 et aux données de l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des taux d'aide et des montants subventionnables indiqués en annexe ;
 - des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
 - le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Filière Cultures Marines Investissement
Identifiant	2260
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-185

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et recherche Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AESUB " P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables " de 850 000 €, votée en 2013, un montant de 366 928,97 € au titre de l'opération "P240O001 Etudes et recherche ».

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

→ 117 647,00 € à l'Université de Caen ventilé comme suit :

- 10 000 € pour la réalisation du programme « Blocage de la reproduction des huîtres triploïdes : mécanismes sous-jacents et impact de l'environnement » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 49 500 € TTC ;
- 19 003 € pour la réalisation du programme « Etude de l'état physiologique du naissain d'huître » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 73 132 € TTC ;
- 18 003 € pour la réalisation du programme « GIGAREPROTEMP impact des changements climatiques globaux : effet d'une température élevée sur le cycle de reproduction de l'huître *C.Gigas* » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 78 600 € TTC ;
- 38 500 € pour la réalisation du programme « GEDANOR » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 111 357 € TTC ;
- 21 141 € pour la réalisation du programme « développement de la phase d'écloserie de culture d'algues en appui au projet NORMAND'ALG » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 47 321 € TTC ;
- 8 000 € pour la réalisation du programme « BULOCLIM » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 27 745 € TTC ;
- 3 000 € pour la réalisation du programme « JUPITER » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 15 613,90 € TTC ;

→ 66 844,47 € au SMEL ventilé comme suit :

- 3 327 € pour la réalisation du programme « OGIVE » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 6 656 € TTC ;
- 1 123 € pour la réalisation du programme « COMOR » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 2 246 € TTC ;
- 9 699 € pour la réalisation du programme « développement de la phase d'écloserie de culture d'algues en appui en appui au projet NORMAND'ALG » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 19 396 € TTC ;
- 26 112 € pour la réalisation du programme « BULOCLIM » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 52 223 € TTC ;
- 13 156 € pour la réalisation du programme « PREMOUL » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 26 312 € TTC ;
- 7 739,50 € pour la réalisation du programme « JUPITER » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 35 834,51 € TTC ;
- 3 893,97 € pour la réalisation du projet « Programmes Lignées » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 16 517,91 € TTC ;

- 1 794 € pour la réalisation du programme « Portbail 2 » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 10 862,97 € TTC ;

→ 48 600 € à INTECHMER ventilé comme suit :

- 17 600 € pour la réalisation du programme « GEDANOR » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 87 750 € TTC ;

- 8 000 € pour la réalisation du programme « Etude du potentiel d'extraits marins pour stimuler la production de lipides insaturés par culture de microalgues en hétérotrophie » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 35 700 € TTC ;

- 8 000 € pour la réalisation du programme « CARCOPHY » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 48 360 € TTC ;

- 15 000 € pour la réalisation du programme « NANOCEAN » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 88 572 € TTC ;

→ 70 618,50 € à IFREMER ventilé comme suit :

- 42 959 € pour la réalisation du programme « OGIVE » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 343 665 € HT ;

- 22 152 € pour la réalisation du programme « COMOR » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 122 128 € HT ;

- 5 507,50 € pour la réalisation du programme « EVILS » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 57 071 € HT ;

→ 725 € au COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BASSE-NORMANDIE :

- pour la réalisation du programme « COMOR » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 1 450 € TTC ;

→ 13 300 € au LDA 14 ventilé comme suit :

- 2 000 € pour la réalisation du programme « JUPITER » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 7 492,39 € TTC ;

- 11 300 € pour la réalisation du programme « Portbail 2 » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 34 241,30 € TTC ;

→ 14 916 € au Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg :

- pour la réalisation du projet « Programmes Lignées » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 35 110,10 € TTC ;

→ 3 778 € au CFPPA de Coutances ventilé comme suit :

- 2 930,50 € pour la réalisation du programme « JUPITER » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 15 472 € TTC ;

- 847,50 € pour la réalisation du projet « Programmes Lignées » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 7 144 € TTC ;

→ 2 500 € à la société GMG :

- pour la réalisation du programme « GEDANOR » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 12 940 € TTC ;

- 10 000 € à la société Electronique Applications :
 - pour la réalisation du programme « GEDANOR» sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 16 480 € TTC ;
- 5 000 € à la société Altitude créations :
 - pour la réalisation du programme « GEDANOR» sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 5 040 € TTC ;
- 5 000 € au Comité régional de la Conchyliculture :
 - pour la réalisation du programme «prospective sur le territoire Ouest Baie de Seine» sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 42 000 € TTC ;
- 8 000 € à l'association Mer et terroirs du Cotentin et du Bessin :
 - pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 61 600 € TTC ;
- d'imputer les crédits correspondants, sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention n° 2013-PCM-04, avec l'Université de Caen pour le programme « Blocage de la reproduction des huîtres triploïdes : mécanismes sous-jacents et impact de l'environnement » jointe en annexe n° 2;
 - la convention n° 2013-PCM-05, avec l'Université de Caen pour le programme « Etude de l'état physiologique du naissain d'huître » jointe en annexe n° 3;
 - la convention n° 2013-PCM-06, avec l'Université de Caen pour le programme « GIGAREPROTEMP impact des changements climatiques globaux : effet d'une température élevée sur le cycle de reproduction de l'huître C.Gigas » jointe en annexe n° 4;
 - la convention n° 2013-PCM-07, avec les partenaires du programme «GEDANOR» jointe en annexe n° 5;
 - la convention n° 2013-PCM-08, avec les partenaires du programme «Etude du potentiel d'extraits marins pour stimuler la production de lipides insaturés par culture de microalgues en hétérotrophie» jointe en annexe n° 6;
 - la convention n° 2013-PCM-09, avec les partenaires du programme «CARCOPHY» jointe en annexe n° 7;
 - la convention n° 2013-PCM-10, avec les partenaires du programme «NANOCEAN» jointe en annexe n° 8;
 - la convention n° 2013-PCM-11, avec les partenaires du programme «OGIVE 2013» jointe en annexe n° 9;
 - la convention n° 2013-PCM-12, avec les partenaires du programme «COMOR 2013» jointe en annexe n° 10;
 - la convention n° 2013-PCM-13, avec les partenaires du programme «développement de la phase d'écloserie de culture d'algues en appui au projet NORMAND'ALG» jointe en annexe n° 11;
 - la convention n° 2013-PCM-14, avec les partenaires du programme «BULOCLIM» jointe en annexe n° 12;

- la convention n° 2013-PCM-15, avec le SMEL pour le programme «PREMOUL» jointe en annexe n° 13;
- l'avenant n° 1 à la convention n° 2012-PCM-21, avec INTECHMER jointe en annexe n° 14;
- la convention n° 2013-PCM-16, avec le Comité régional de la Conchyliculture pour le programme «prospective sur le territoire Ouest Baie de Seine» jointe en annexe n° 15;
- la convention n° 2013-PCM-17, avec l'association Mer et terroirs du Cotentin et du Bessin pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013 jointe en annexe n° 16;
- la convention n° 2013-PCM-18, avec les partenaires du programme «JUPITER» jointe en annexe n° 17;
- la convention n° 2013-PCM-19, avec les partenaires du projet «Programme lignées» jointe en annexe n° 18;
- la convention n° 2013-PCM-20, avec les partenaires du programme «Portbail 2» jointe en annexe n° 19;
- la convention n° 2013-PCM-21, avec l'IFREMER pour le programme «EVILS», jointe en annexe n° 20;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur-Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Etudes et recherche Fonctionnement
Identifiant	2334
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-186

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Aide aux apprentis</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 3 815 000 €, votée en 2013, un montant total 1 985 118,90 € dont :

- 38 073,90 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
- 1 928 714 € au titre de l'opération « P050O003 – Aide aux apprentis THR »,
- 18 331 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 38 073,90 € conformément à l'annexe 1, au titre du Fonds social apprentis,
- 1 928 714 € conformément à l'annexe 2, au titre de l'aide aux apprentis transport, hébergement et restauration,
- 6 300 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Caen Honfleur Lisieux pour l'ICEP - CFA pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés, au titre de l'Accompagnement public en difficulté,
- 5 040 € à l'EPLEFPA de Vire, pour le CFA Agricole de Vire pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés, au titre de l'Accompagnement public en difficulté,
- 600 € à l'EPLEFPA de Coutances, pour le CFA Agricole de Coutances pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés, au titre de l'Accompagnement public en difficulté,
- 2 100 € au Groupement Inter consulaire de la Manche pour le CFA du Groupe FIM pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés, au titre de l'Accompagnement public en difficulté,
- 2 008,50 € à l'EPLEFPA « Le Robillard », pour le CFA Agricole « Le Robillard » pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés, au titre de l'Accompagnement public en difficulté,
- 1 500 € à l'Infrep pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés, au titre de l'Accompagnement public en difficulté,
- 782,50 € à l'EPLEFPA de Vire, pour le CFA Agricole de Vire pour le financement de bilans cognitifs, au titre de l'Accompagnement public en difficulté ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception	
Objet	Aide aux apprentis
Identifiant	2790
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-187

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	<i>Fonctionnement des CFA</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le montant maximal de la subvention de fonctionnement des CFA au titre de l'année 2013, conformément à l'annexe 1 ;

- d'affecter sur l'AE « P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA » de 32 916 797 €, votée en 2013, un montant de 12 459 839,20 € au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, un montant total de 12 459 839,20 € réparti conformément à l'annexe 2, au titre d'une deuxième avance de fonctionnement des CFA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François FAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception	
Objet	Fonctionnement des CFA
Identifiant	2798
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-188

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant total de 372 127,57 €, dont :
 - . 346 000,00 € au titre de l'opération « P053O001 – Accueil Information et Orientation »,
 - . 9 383,86 € au titre de l'opération « P053O003 – Outils de pilotages et d'animation du CPRDFP »,
 - . 13 628,71 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat »,
 - . 3 250,00 € au titre de l'opération « P053O006 – VAE » ;

- sur l'AE « P160 - Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013 un total de 148 100 € au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- au titre des outils de pilotage et d'animation du CPRDFP :
 - . 9 383,83 € à ALFAH,

- au titre du partenariat avec les branches professionnelles, conformément à l'annexe 4 :

- . 8 093,71 € à UNIFORMATION
- . 5 400,00 € à Promotion Transport,

- au titre de l'opération "P160O004 - Formation des actifs", conformément à l'annexe 4 :

- . 28 000 € à UNIFORMATION,
- . 90 000 € à la CAPEB Basse-Normandie,
- . 30 100 € à ASFOBAT,

- au titre de l'Accueil Information Orientation :

- . 1 000,00 € à l'association MOF, Meilleur Ouvrier de France,

- au titre de la VAE :

- . 3 250,00 € conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge les frais de transports, d'hébergement et de restauration de la délégation régionale pour les finales internationales des 42èmes Olympiades des Métiers à Leipzig, dont la liste figure en annexe 5 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Réseau des GRETA, le Réseau de l'Enseignement Agricole, le Réseau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région (CCIR), le Réseau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR), le Réseau de la Fédération de la Formation Professionnelle (FFP) et le Réseau de l'Union Régionale des Organismes de Formation (UROF), la convention de coopération « baromètre de la formation professionnelle » jointe en annexe 2,

- avec la Chambre professionnelle des métiers du numérique, la Charte Qualité Emploi-Formation avec SYNTEC NUMERIQUE, jointe en annexe 3,

- avec l'agence E-Voyage, le contrat de prestations terrestre relatif au déplacement de la délégation régionale pour les finales internationales des 42èmes Olympiades des Métiers à Leipzig, joint en annexe 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
Identifiant	2804
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-189

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis (P055)
Titre	<i>ICFA - Label Qualité Région Apprentissage</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, au titre de l'opération « P055O001 – Indemniser les employeurs d'apprentis », les subventions suivantes :

- 24 200 € au titre du Label Qualité Région Apprentissage des Indemnités Compensatrices Forfaitaires aux Employeurs d'Apprentis, conformément à l'annexe 1,

- 19 600 € au titre de l'aide à la formation des Maîtres d'Apprentissage des Indemnités Compensatrices Forfaitaires aux Employeurs d'Apprentis, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	ICFA - Label Qualit? R?gion Apprentissage
Identifiant	2812
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-190

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des contrats aidés et des emplois tremplins Formation des actifs et ingénierie Aide au reclassement Accompagner les mutations économiques</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013 un montant total de 170 658,43 € réparti comme suit :

- au titre de l'opération "P160O003 Formation des emplois tremplins et des contrats aidés", un total de 2 300 € ;
- au titre de l'opération "P160O001 Aide au reclassement" un total de 23 354,68 € ;
- au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs" un total de 145 003,75 € ;

- sur l'autorisation d'engagement AE-CPER de 10 900 000 € votée dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007-2013, sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, un montant total de 120 000 € pour l'opération "Accompagnement des mutations économiques" sur le dossier CP5J311ENT « Accompagner les entreprises »

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région :

- au titre de l'opération "P160O001 Aide au reclassement" un total de 23 354,68 € réparti selon l'annexe n° 3 jointe ;
- au titre de l'opération " P160O004 Formation des actifs" un montant total de 145 003,75 €, réparti comme suit :
 - 127 990,00 € au CDFA du Calvados,
 - 10 113,75 € à ALLIANSYS,
 - 6 900,00 € à Normandie-Incubation ;
- au titre de l'opération " P160O003 Formation des emplois tremplins et des contrats aidés " un montant total de 2 300 € réparti selon l'annexe n° 1 jointe ;
- au titre de l'opération "P160O006 Accompagner les mutations économiques" un total de 120 000 € à l'ARACT ;

- d'imputer la somme de 6 490 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse Normandie sur les marchés attribués pour 2013 à l'AFPA ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques de la formation décrite en annexe n° 2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L 6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) ;

- de modifier, au titre de la rémunération des stagiaires, l'annexe n° 2 à la délibération n°13-93 de la Commission Permanente du 1^{er} février 2013 relative à l'AFIP, conformément à l'annexe n° 5 jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le .
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Formation des contrats aidés et des emplois tremplins Formation des actifs et ingénierie Aide au reclassement Accompagner les mutations économiques
Identifiant	2906
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-191

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 125 000 € votée pour 2013 un montant total de 25 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget Primitif de la Région, au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi » :
 - un montant total de 10 000 €, conformément à l'annexe n° 1 ;
 - un montant de 15 000 € à Centre Social de la Croix Mersier ;
- de modifier la délibération n° 12-614 du 26 octobre 2012 comme suit : la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'association « Centre Social de la Croix Mercier » à Alençon (Orne), est portée à 48 000 €, dans la mesure où le salarié recruté peut être reconnu « public prioritaire » ;
- de déroger :
 - à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;
 - de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté par délibération n° 04-59 de l'Assemblée Plénière du 17/12/2004, et modifié en Assemblée Plénière par les délibérations n° 05-140 du 16/12/2005 et n° 06-83 du 23/10/2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe n° 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Aide ? l'emploi et ? la p?rennisation
Identifiant	2930
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-192

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>QUALIF - Programme individuel Une formation, un emploi</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013 un montant total de 13 735,20 € réparti ainsi :
 - 3 602,00 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel » ;
 - 10 133,20 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région :
 - au titre de l'opération Qualif – Programme individuel un montant total de 3 602,00 € conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
 - au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles, un montant total de 10 133,20 €, conformément à l'annexe n° 3 jointe ;
- de modifier :
 - au titre du programme QUALIF - Programme individuel, la délibération n° 12-551 adoptée lors de la Commission Permanente du 21 septembre 2012, conformément à l'annexe n° 2 jointe ;
 - au titre du programme « Une Formation Un Emploi », la délibération n° CP 13-02-89 adoptée lors de la Commission Permanente du 1^{er} février 2013, conformément aux annexes n°s 4, 5 et 6 jointes ;
- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;
- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes n°s 2, 4, 6, 7 et 8 jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	QUALIF - Programme individuel Une formation, un emploi
Identifiant	2954
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-193

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>Réseau d'accueil Moderniser les outils</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la MEF PAPAO,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 2 608 000 € votée pour 2013 un montant total de 161 336 € au titre de l'opération « P163O004 Réseau d'accueil » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région un montant total de 161 336 €, réparti au titre du Réseau d'accueil comme suit :
 - 25 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon (MEFA) ;
 - 45 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de l'Agglomération Caennaise (MEFAC) ;
 - 40 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Argentan et du Pays d'Auge Ornaïs (MEF PAPAO) ;
 - 51 336 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin ;
- d'approuver la modification intervenue dans le réseau de partenaires du projet Interreg BEEMS (Building European Environmental and Maritime Skills) ainsi que la révision qui en découle pour la convention partenariale, selon l'annexe n° 1 jointe et pour la convention bilatérale conclue entre le Southampton City Council, chef de file du projet, et la Région, selon l'annexe n° 2 jointe.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	R?seau d'accueil Moderniser les outils
Identifiant	2991
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-194

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Programme de Formation Générale Espaces Locaux d'Activités Novatrices</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

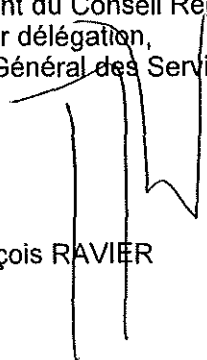
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°12-403 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 attribuant la subvention à l'ACSEA Bayeux pour la porter de 43 804,60 € à 32 578,86 € en raison de la prise en charge d'une partie des coûts pédagogique par le FSE,
- d'approuver la signature par l'association de gestion du CNAM de la convention passée avec l'établissement public national, en annexe 1,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Programme de Formation Générale Espaces Locaux d'Activités Novatrices
Identifiant	2993
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-195

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Fonds Social Européen</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

Au titre de la subvention globale FSE – Assistance technique (mesure 5.1.1) :

- de déprogrammer l'intervention du FSE à hauteur de 40 000 € sur l'opération « Archivage FSE des données numériques SAFIR » (Présage n°32161),
- de programmer l'intervention du FSE pour l'opération « assistance à la création et au déploiement d'un outil d'analyse financière pour le service public de formation permanente » pour un montant de 40 000 €, avec un taux d'intervention du FSE de 100 %,

Au titre de la subvention globale FSE – Microprojets (mesure 4.2.3) :

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013 un total de 18 400 € réparti ainsi :

18 400 € au titre de l'opération « P160O005 Micro projets FSE »

- d'attribuer un total de 18 400 € pour le projet « co-crédation d'outils de communication pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux activités touristiques et de loisirs en Baie du Mont-Saint-Michel » porté par l'association Handibaie, représentant 80 % du coût total du projet évalué à 23 000 €,
- de réajuster le plan de financement du projet « Pot de terre » porté par l'association Prodicooop à hauteur d'un coût total réalisé de 23 000 € réparti en : 18 396,90 € de FSE, 2 920 € de la Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer, 1 140,54 € de l'Etat au titre des contrats aidés et 303 € par valorisation de temps de bénévole, le solde étant pris en charge par l'association.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

	Accusé de réception
Objet	Fonds Social Europ?en
Identifiant	2997
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-196

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 14 469 864 € votée en 2013 les montants suivants :

- . 100 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- . 273 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE,

- sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement des entreprises » de 3 078 955 € votée en 2013, un montant de 103 668 € au titre de l'opération P301O008 Convention CCIR 2013 ;

- d'attribuer les montants suivants :

* sur le chapitre 909 du budget de la Région

- 1 subvention pour un montant total de 100 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 1 prêt pour un montant total de 273 000 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2 ;

* sur le chapitre 939 du budget de la Région

- 103 668 € en subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Basse-Normandie pour le programme ENVOL'EXPORT 2013-2015 ;

- d'accorder :

- le report des échéances de remboursement de l'ARE de 230 000 € accordée à la SAS MAHERAULT à Haleine par délibération n°11-300 du 22 avril 2011 et de retenir l'échéancier suivant :

Nouvel échéancier (avec mensualisation)	
Mai 2013 : 25 680 €	12 x 2 140 €
Mai 2014 : 51 084 €	12 x 4 257 €
Mai 2015 : 51 084 €	12 x 4 257 €
Mai 2016 : 51 084 €	12 x 4 257 €
Mai 2017 : 51 068 €	12 x 4 255,67 €

- un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'approuver :

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 3 ;

- le modèle de convention de paiement aux bénéficiaires dans le cadre du dispositif de Prime Régionale à la Création d'Entreprise PRCE présenté en annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

	Accusé de réception
Objet	Aides aux entreprises
Identifiant	2966
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	7.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-197

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Pôles et filières - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE CPER de 4 200 000 € votée en 2008 rattachée à l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire », de 3 078 955 € votée en 2013, 100 000 € au titre de l'opération « P301O004 – Pôles et filières » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, 100 000 € à l'association ApTES au titre de son programme d'actions 2013, soit 18,4 % du budget retenu d'un montant de 544 510 €,
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de l'association ApTES au 1^{er} janvier 2013 ;
- d'approuver le modèle de convention de paiement aux bénéficiaires présenté en annexe dans le cadre des dispositifs de soutien en faveur des pôles de compétitivité et des filières ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	P?les et fili?res - Contrat de Projets Etat-R?gion 2007-2013
Identifiant	2975
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	7.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-198

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Soutien aux filières</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

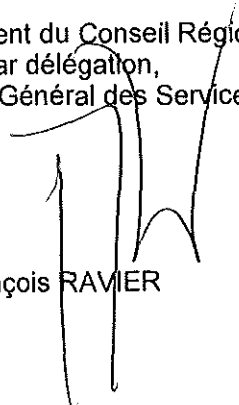
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 3 078 955 €, votée en 2013, 20 000 € au titre de l'opération « P301O011 – Soutien à la gouvernance des filières » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, 20 000 € à l'association de la Filière Nautique Normande au titre de son programme d'actions 2013, soit 13,03 % du budget retenu d'un montant de 153 500 € ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de la F2N au 1^{er} janvier 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

	Accusé de réception
Objet	Soutien aux fili?res
Identifiant	2983
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	7.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-199

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>Professionaliser la chaîne de valeurs de l'ESS Renforcer l'outil 'finance solidaire'</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Mme ERRARD ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la CAE CRESCENDO,

- d'affecter :

- sur l'AE « P 302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 213 000 €, votée en 2013, un montant de 53 000 € au titre de l'opération P302O001 « Renforcer l'outil finance solidaire » ;

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 405 000 €, votée en 2013, un montant de 33 542 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du budget de la Région, à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie)

- une subvention de 50 000 €, pour son action 2013 en Basse-Normandie, en tant qu'acteur de la finance solidaire et de la création d'entreprise,

- une subvention maximale de 3 000 €, pour l'organisation de la Semaine du Microcrédit en Basse-Normandie, du 4 au 8 février 2013 ;

- de procéder au versement :

- de la subvention de 50 000 € selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- . versement de 75 % de la subvention à la notification de la convention de mise en application, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
- . et versement du solde en janvier 2014, sur présentation de la liste des créateurs développeurs ou repreneurs en Basse-Normandie ayant bénéficié d'un prêt de l'Adie et/ ou d'un prêt d'honneur de l'Adie, au cours de l'année 2013 ;

- de la subvention de 3 000 € selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application : versement de la subvention à la notification de la convention de mise en application, sur présentation d'un rapport d'activité pour l'opération concernée et d'un bilan financier d'opération. Le versement de la subvention sera effectué au prorata, dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du budget de la Région, à l'Association SOLIDAR'MOMES

- une subvention maximale de 4 800 €, au titre du soutien de la Région à l'engagement des citoyens bas-normands dans le cofinancement de projets d'utilité sociale locaux ;

- de procéder au versement :

- de la subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application : versement de la subvention sur présentation d'un bilan financier d'opération daté et signé par le représentant légal de l'association. Le versement sera calculé au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant

estimatif du programme, et/ou la part de dons apportés par les citoyens et acteurs bas-normands serait inférieure au montant de la subvention de la Région (le montant de subvention ne devant pas être supérieur au montant global des dons) ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 909 du budget de la 2013, dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010 :

- une subvention maximale de 13 742 € à l'Association LA CROISEE DES PANIERS,

- une subvention maximale de 15 000 € à la SASU PROPRES & NETT.ORNE,
et de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- de compléter la délibération n°12-85 du 3 février 2012 relative à l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'Association AFERE « Atelier de Formation d'Entraide et de Réentraînement à l'Emploi » (Périers – 50), par la mention suivante : “ les dépenses éligibles représentent au moins un montant de 30 000 € ” et d'autoriser le versement du solde de la subvention d'investissement de 15 000 € votée en février 2012, soit 7 500 € à l'association “atelier de formation d'entraide et de réentraînement à l'emploi” (l'AFERE) à Périers (50) malgré une sous-réalisation du programme initial ;

- de modifier la délibération n°12-850 du 21 décembre 2012 relative à l'attribution d'une subvention de 65 000 € à la CAE CRESCENDO (Flers – 61), de la façon suivante :
et de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- à la notification de la convention, versement de 43 000 €,

- en 2014, au plus tard le 31 mars, versement du solde sur présentation :


- de la notification des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement,
- du budget réalisé, certifié par le comptable ou l'expert-comptable de l'entreprise.
Cette aide de la Région correspond dorénavant à 23 % du budget total de la structure, il sera effectué au prorata dans la mesure où l'objectif « 30 créateurs sous convention » ne serait pas atteint ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS Renforcer l'outil 'finance solidaire'
Identifiant	2985
Date de réception par la préfecture	2 mai 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	7.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-200

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE CPER de 5 084 781 € votée en 2008 modifiée en 2012 rattachée à l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 €, votée en 2013, un montant total de 9 046,92 € selon le tableau de répartition des opérations figurant en annexe 1 ;
- d'affecter sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 €, votée en 2013, un montant de 2 203 € au titre de l'opération « P280O024 - Diffusion de la culture scientifique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions d'un montant total de 2 203 € aux établissements scolaires figurant en annexe 2 pour le remboursement des déplacements de lycéens vers des manifestations de culture scientifique ;
- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux Lycées figurant sur l'annexe 2 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses liées au déplacement des lycéens ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Contrat de Projets Etat-R?gion 2007-2013 Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle
Identifiant	2871
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-201

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien aux projets individuels d'innovation Soutien aux projets collaboratifs Soutien à l'incubation et à la pré incubation</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P281 - Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 5 367 572 €, votée en 2013, les montants suivants :

- . 312 373,20 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,

- . 139 034,07 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation »,

- . 188 379 € au titre de l'opération « P281O004 Soutien à l'incubation et la pré-incubation »,

- sur l'AP « P281 - Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 129 238 €, votée en 2013, un montant de 14 438 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,

- sur l'AE « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013, un montant de 4 600 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du budget de la Région

- 312 373,20 € aux entreprises dont le projet est présenté en annexe 1, tableau a, sous réserve d'un cofinancement FEDER pour la société TIDALYS,

- 139 034,07 € aux laboratoires de recherche et à l'entreprise dont le projet est présenté en annexe 1, tableau b,

- 117 200 € à NORMANDIE INCUBATION pour le fonctionnement de ses activités en 2013,

- 44 200 € à NORMANDIE INCUBATION pour les projets incubés présentés dans l'annexe 2, tableau a,

- 26 979 € à NORMANDIE INCUBATION, pour les projets présentés dans l'annexe 2, tableau b,

- * sur le chapitre 909 du budget de la Région

- 14 438 € à la SCOP ACOME dont le projet est présenté en annexe 1, tableau a,

- * sur le chapitre 931 du budget de la Région

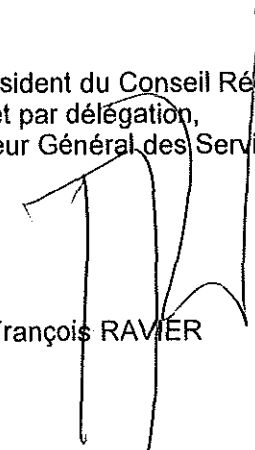
- deux aides d'un montant total de 4 600 € à NORMANDIE INCUBATION pour la formation des porteurs des projets présentés dans l'annexe 2, tableau a ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses liées aux projets d'innovation présentés en annexe 1 aux dates retenues dans le tableau a ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Soutien aux projets individuels d'innovation Soutien aux projets collaboratifs Soutien ? l'incubation et ? la pr? Incubation
Identifiant	2878
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-202

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Renforcement de l'ingénierie Professionnalisation des acteurs Développement des filières</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :
 - . 6 juin 2012 pour M. Sébastien AUDOUARD ;
 - . 1er janvier 2013 pour les dossiers listés en annexes 2 et 3, ainsi que pour la CCIR de Basse-Normandie, le Comité Régional d'Equitation, l'Association Abbayes Normandes-Route Historique, le Comité de Liaison InterConsulaire de Normandie et l'Association Savoir-Faire et Découverte ;
 - . 28 janvier 2013 pour la SARL Hôtel de France les Fuschias ;
 - . 10 février 2013 pour M. Stéphane JACQ ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement ainsi que les modalités de remboursement:
 - . des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
 - . dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Renforcement de l'ing?nierie Professionnalisation des acteurs D? veloppement des fili?res
Identifiant	2869
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.4

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-04-203

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Politique régionale d'accompagnement au déploiement des emplois d'avenir</i>

Réunion du VENDREDI 19 AVRIL 2013

Réunie le vendredi 19 avril 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Marine LEMASSON (pouvoir à Yanic SOUBIEN),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

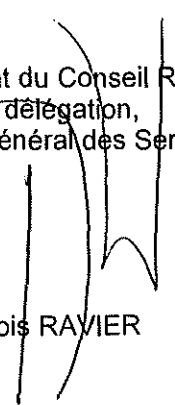
DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant au protocole de partenariat entre l'Etat et la Région Basse-Normandie pour le déploiement des emplois d'avenir, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

Accusé de réception

Objet	Politique régionale d'accompagnement au déploiement des emplois d'avenir
Identifiant	3013
Date de réception par la préfecture	29 avril 2013
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	19 avril 2013
Code nature de l'acte	1
Classification	8.6